

# INTERVIEW

Didier LEDRAIT  
Maire de la commune de Longueil



Quels sujets doivent être traités en priorité sur le territoire ?

aux conséquences sociales et économiques importantes. Il nous faut donc proposer, en lien avec les acteurs du territoire, des actions de protection efficaces qui dans le même temps, préserveront notre environnement, à savoir, la basse vallée de la Saône.

Qu'attendez-vous des expertises menées sur le territoire (projet territorial, plan de gestion, PPRI, SCOT etc.)?

Il faut tout d'abord préciser que les efforts effectués en matière de communication sur les démarches en cours, ont apaisé les esprits de chacun. Cette approche plus pédagogique a permis de démontrer que les projets sont construits

en lien avec les communes et qu'il n'y aura pas de décision forcée. Les expertises menées doivent permettre à notre territoire d'avancer. Longueil n'est pas un «village gaulois» opposé à tous projets. La commune doit s'inscrire dans les réflexions en cours. Nous ne sommes pas réticents à la mise en place d'un nouvel ouvrage (remplacement de la buse) répondant aux inondations à condition qu'il n'y ait pas de remontée d'eau salée dans la commune. Le projet territorial doit donc proposer des solutions qui soient audibles pour le plus grand nombre. Il doit s'intégrer dans une démarche cohérente, proposant des actions par «petits pas», et aboutissant sur des actes concrets. ■

La protection des habitants doit rester la priorité. Un des éléments majeurs en matière de sécurité des personnes concerne la lutte contre les inondations. Notre commune doit faire face à des problématiques de débordement de la Saône et de ruissellement,



# PROJET TERRITORIAL DE LA BASSE VALLÉE DE LA SAÔNE

Lettre d'information  
Décembre 2015

## La basse vallée de la Saône un territoire en mutation

*Au cours des dernières années, la basse vallée de la Saône a été confrontée à des défis (épisodes d'inondations récurrents, réglementation plus présente en matière de risque, réformes territoriales), et des mutations (suppression du clapet anti-retour, salinisation de la basse vallée, évolution des paysages et d'une nouvelle biodiversité). Ces évolutions se poursuivent et pourraient être accentuées par les effets du changement climatique : inondations accrues, érosion littorale, événements météorologiques extrêmes plus fréquents.*

Le projet territorial a pour ambition de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par ce territoire et de leur permettre d'élaborer, hors contexte de crise, une vision apportant des éléments de réponse à la protection des personnes et des biens tout en valorisant l'identité et le potentiel de ce territoire.

Cette seconde lettre d'information présente le scénario «au fil de l'eau» non comme une image figée, mais comme une incitation à la réaction et à la mobilisation de tous les partenaires autour d'un projet innovant. Ce message a été bien perçu par les acteurs ayant participé aux différents temps de concertation.



© S. Beaune / Conservatoire du littoral

### UN PROJET CO-CONSTRUIT PREMIERS DÉBATS AUTOUR DU SCÉNARIO « AU FIL DE L'EAU »

Concertation et communication sont des composantes-clés de l'élaboration et de la réussite du projet.

Les communes de Quiberville-sur-Mer, Sainte-Marguerite-sur-Mer et Longueil sont pleinement associées à son élaboration. Ainsi, les élus expriment leurs ambitions, craintes, attentes, projets... Ce sont eux qui prendront la décision finale de poursuivre et finaliser (ou non) le projet territorial au cours du premier semestre 2016.

Les usagers de la basse vallée et les associations mobilisées autour d'enjeux locaux connaissent très bien le territoire. Leur participation est indispensable et assurée par le biais d'une étroite concertation. Ils sont informés de l'évolution du projet et sont conviés aux comités de pilotage comme celui du 18 juin 2015, ainsi qu'aux deux ateliers de construction du projet, le 24 juin dernier et un autre prévu lors de l'hiver prochain.

Le grand public est associé, à travers des réunions d'information (la première a eu lieu le 11 juin dernier à Quiberville-sur-Mer), une journée comme la fête de la Saône et de la Vienne le 12 juin, les informations diffusées par les élus des communes, les lettres d'information, des échanges directs avec la chargée de mission du Conservatoire du littoral, présente en permanence sur la basse vallée.

Conservatoire du littoral 2015 - Conception-réalisation : Ascot Communication - Photos © Larrey & Rogier / Conservatoire du littoral / Stéphanie Beaune

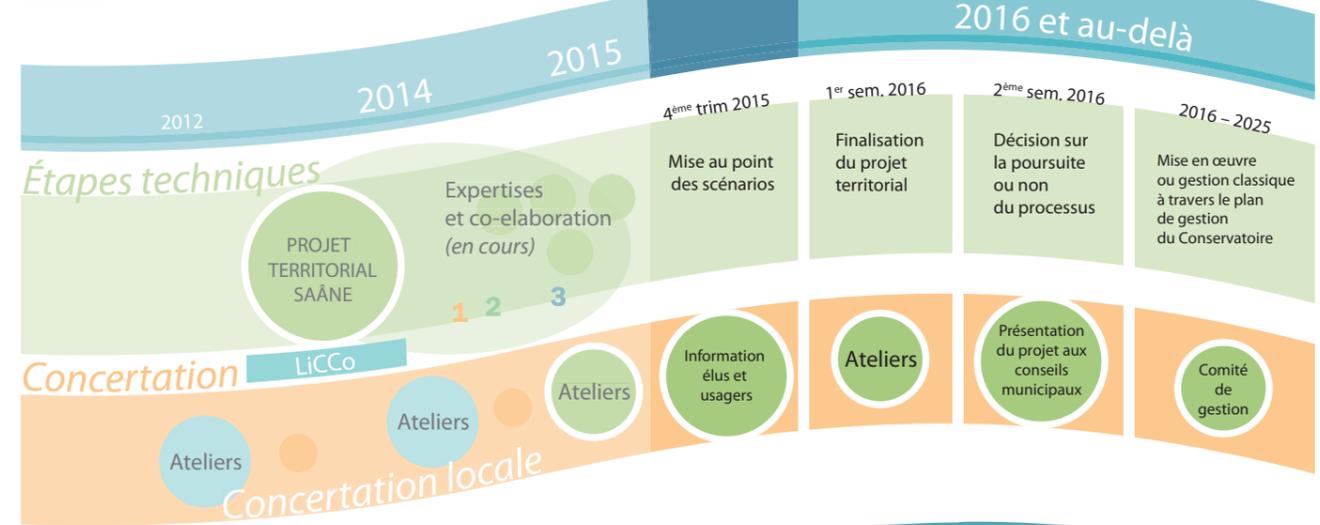
## Les prochaines étapes

1 Le premier atelier de co-construction des scénarios d'évolution (21 juin 2015) a été l'occasion d'échanges nombreux et riches, touchant tant au développement du tourisme et de l'économie locale qu'aux paysages, à l'environnement (zone humide, milieux aquatiques, ressource en eau) et aux aménagements, ainsi bien entendu qu'à la prévention des risques d'inondation. Ces échanges ont été repris et expertisés par le groupement d'études afin de les traduire en un ensemble de propositions concrètes et cohérentes constituant les éléments structurants d'esquisses de scénarios.

2 Ces esquisses vont être présentées aux acteurs locaux, notamment dans le cadre de l'atelier n°2, afin de les mettre au point et de préciser leurs modalités de mise en œuvre. Les élus pourront ainsi prendre la décision de retenir (ou non) un scénario en toute connaissance de cause.

Les derniers ajustements et surtout la mobilisation des partenaires institutionnels du projet seront réalisés au cours du premier trimestre 2016. Dès 2017, les premières actions concrètes de mise en œuvre du projet sont envisagées.

### LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHÉ GLOBALE



Portage du projet

Partenaires institutionnels financeurs



### POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

**Stéphanie BEAUNE**  
Chargée du projet territorial de la basse vallée de la Saône

Tél. 07.87.02.26.17  
Mail : s.beaune@conservatoire-du-littoral.fr

**Standard de la délégation Normandie :**  
Tél. 02.31.15.30.90  
Mail : normandie@conservatoire-du-littoral.fr



## LA «CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE»

### QUE NOUS DIT LA LOI ?

■ Le classement de Saône au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement impose le rétablissement de la continuité écologique avant le 4 décembre 2017. Il y a continuité écologique lorsque les possibilités de circulation des poissons migrateurs (Anguille, Lamproies, Saumon atlantique, Truite Fario, Truite de mer) sont assurées. Il ne s'agit pas de rendre au cours d'eau son état naturel d'origine, mais de rétablir des fonctions écologiques et hydrologiques essentielles.

■ Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) préconise de «supprimer ou aménager les buses estuariennes des cours d'eau côtiers pour améliorer la continuité écologique». Ce document a une portée juridique (opposable aux administrations et ses décisions).

■ Il appartient au responsable de l'ouvrage de proposer les aménagements et modalités de gestion adéquats pour respecter les exigences du classement. Dans l'hypothèse où l'ouvrage ne répond pas aux obligations de continuité (situation actuelle sur la basse vallée), son propriétaire ou exploitant est en infraction.

## Le scénario « au fil de l'eau » un résultat en cas d'inaction

### La basse vallée de la Saône aujourd'hui

■ Un territoire avec des atouts économiques basés sur le tourisme et l'agriculture. Le potentiel touristique y est cependant peu valorisé et stagnant.

■ De nombreux usages qui forgent l'identité du territoire : pêche en mer, pêche à pied, randonnées, baignade, chasse, voile, kayak.

■ Le littoral et la richesse naturelle de l'arrière littoral (milieux humides) ne sont pas valorisés et protégés.

■ Des paysages qui évoluent avec le temps :

- \* une salinisation progressive de la basse vallée depuis la suppression du clapet, l'eau salée étant beaucoup plus présente dans la zone arrière littoral, notamment en période de grandes marées, ce qui bénéficie à la biodiversité ;
- \* une dégradation des paysages et de la qualité de l'eau due à plusieurs facteurs : pratiques agricoles peu adaptées sur les coteaux, érosion des sols, absence d'assainissement, urbanisation mal maîtrisée.

■ Des risques d'inondation prédominants qui menacent les biens et les personnes Depuis les dernières inondations (début des années 2000), seules des mesures dites «structurelles» ont été mises en place, c'est à dire des actions visant à réduire la possibilité qu'une inondation se produise. Sur les coteaux de Quiberville-sur-Mer, des zones enherbées, des haies et des fascines limitent les ruissellements intenses et stockent l'eau en attendant qu'elle n'arrive à la rivière. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), en cours de réalisation par les services de l'État, aura pour objectif de réduire la vulnérabilité des enjeux existants.

■ Le territoire renvoie une image plutôt mitigée. Ses atouts et son potentiel de développement sont réels, mais ils ne sont pas suffisamment valorisés, aussi bien d'un point de vue environnemental qu'économique. De plus, insuffisamment pris en compte dans une véritable politique de prévention, les risques d'inondation fluviale et de submersion marine sont une menace pour les habitants et une contrainte forte pour certains aménagements littoraux.



► Chemin de la Saône, Sainte-Marguerite-sur-Mer, grande marée, mars 2015, coefficient 119.

### La basse vallée demain si rien n'est fait

intensive, urbanisation, etc.). Ces pratiques ont déjà des conséquences sur la qualité des eaux de baignade, et pourront impacter l'attractivité touristique du territoire.

■ Le tourisme tendra rapidement vers une baisse de l'offre d'hébergement, ayant des conséquences sur l'économie locale ① ;

■ Les paysages du fond de vallée et des plateaux évolueront peu ②, seule la façade littorale risquera de s'altérer sous l'effet du vieillissement, et l'arrière littoral poursuivra sa salinisation.

■ L'agriculture évoluera peu à court et moyen terme. La tendance générale étant à la disparition des herbages. ③.

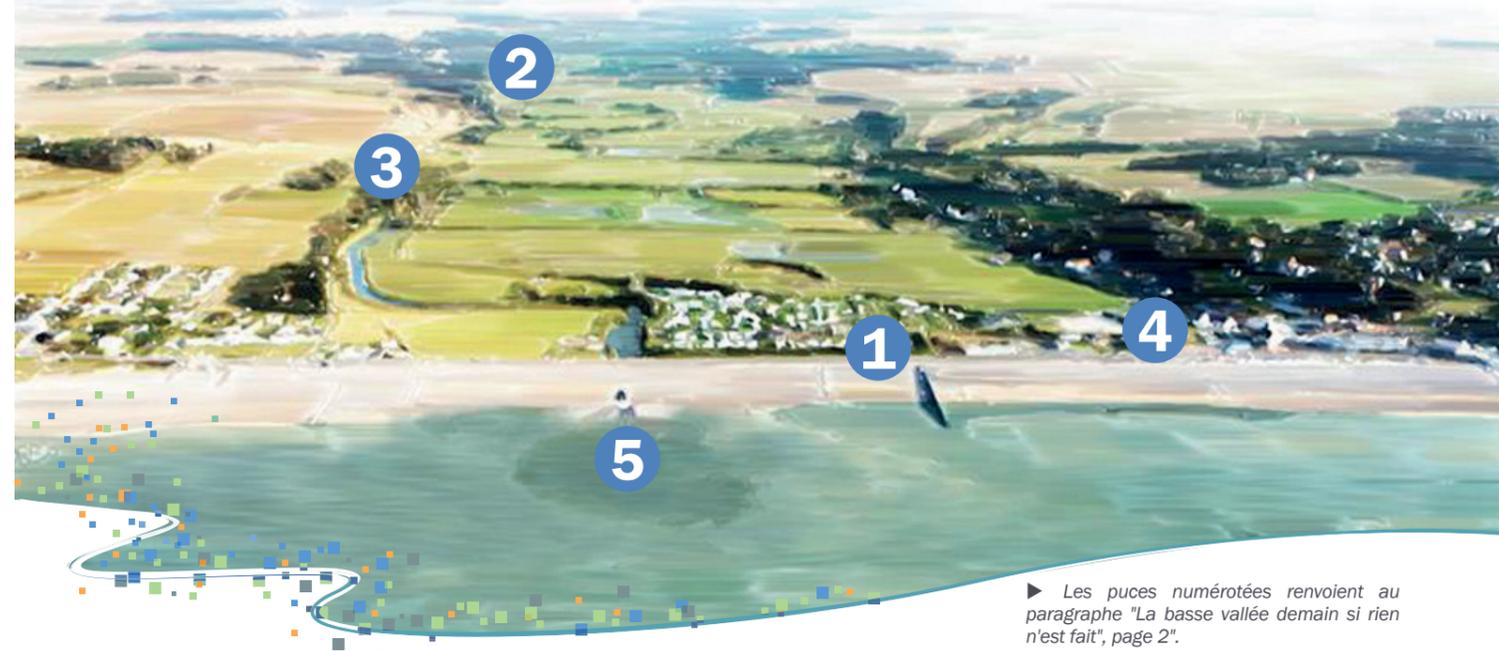
■ Le territoire sera toujours vulnérable face aux risques d'inondation, voire plus

exposé avec les effets du changement climatique ④.

■ Les coûts actuels d'entretien et de gestion des ouvrages existants (digue-route, buse, épis ⑤) seront lourds pour le propriétaire de l'ouvrage (Conseil Départemental de Seine-Maritime jusqu'en 2020). En cas de tempête, les coûts de réparation de la digue-route seraient très élevés.

Le maintien de la situation actuelle ne répond pas aux ambitions des acteurs locaux : les élus souhaitent valoriser leur territoire, assurer une pérennité économique. **Les usagers souhaitent être protégés face aux risques. Il faut donc dès aujourd'hui travailler ensemble à la construction du territoire de demain et d'après-demain.**

IMAGE DE LA BASSE VALLÉE DE LA SAÛNE EN 2015  
AUTEUR : ATELIER DE L'ILE



► Les puces numérotées renvoient au paragraphe "La basse vallée demain si rien n'est fait", page 2".

## La construction des scénarios d'évolution de la basse vallée de la Saône

Pour alimenter les réflexions autour de la construction des scénarios d'évolution, deux éléments ont été présentés aux acteurs :

- Le scénario «au fil de l'eau». Il illustre le résultat des dix dernières années sans réelle évolution, ni travaux d'amélioration. Il a malgré tout permis une prise de conscience sur le fait que la situation actuelle n'est pas tenable à moyen et long terme ;
- Les trajectoires construites dans le cadre du projet Franco-Anglais LiCCo (Littoraux et Changements Côtiers) sont issues de la concertation avec les acteurs locaux (cf. www.licco.eu).

LiCCo est un projet qui visait à accompagner les populations côtières pour comprendre, se préparer et s'adapter aux effets du changement climatique. Le projet territorial n'est pas la mise en œuvre d'une de ces trajectoires, mais il s'appuie sur leurs caractéristiques pour préciser les volontés des acteurs.

Ces éléments ont été présentés et débattus lors du premier atelier de co-construction qui a eu lieu le 24 juin 2015. Chacun des acteurs a pu s'exprimer, définir et hiérarchiser ses objectifs et ses ambitions.



► Atelier « Promenade paysagère », juin 2015.

Dans l'hypothèse où la situation actuelle se prolongerait à court et moyen terme (2020/2025), le territoire ne serait pas totalement figé :

■ Une dégradation progressive des milieux est à prévoir, due à plusieurs facteurs (assainissement, agriculture

## L'ARTICULATION AVEC LE PLAN DE GESTION SUPRA-SITES



► La Saône.

Le plan de gestion supra sites (Scie, Ailly, Saône) est en cours d'écriture par le Conservatoire du littoral. Ce document a pour objectif de définir de façon concertée les actions de gestion sur les sites du Conservatoire du littoral.

Le plan de gestion Saône et le projet territorial sont conçus en interaction :

- à travers la construction de scénarios traduisant les volontés des acteurs locaux, le projet territorial oriente et alimente l'élaboration du plan de gestion ;
- le plan de gestion (2015-2025) est un document opérationnel à court-moyen terme (3 fois 3 ans) qui liste les actions à réaliser pour la bonne gestion des sites.

Les deux démarches sont donc complémentaires et s'articuleront dans le temps : le plan de gestion est opérationnel à court terme et moyen terme et permettra de concrétiser certaines réflexions issues du projet territorial. De son côté, le projet territorial porte des objectifs plus ambitieux sur une vision de long-terme.

Dans l'hypothèse où les réflexions issues du projet territorial n'obtiendraient pas une majorité, le plan de gestion deviendrait l'unique plan d'actions et feuille de route à court et moyen-terme pour les parcelles dont le Conservatoire du littoral est propriétaire.